

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 3 septembre 2013 à 13 h en la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

- M^{mes} Victoire Marin, préfet suppléant et maire de Grosses-Roches
Claudine Desjardins, maire de Sainte-Félicité
MM. Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg
Claude Canuel, maire de Matane
Roger Collin, maire suppléant de Saint-Ulric
Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme
Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane (13 h 15)

Absences :

- MM. Yvan Côté, maire de Sainte-Paule
Steve Ouimet, maire de Les Méchins
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h.

Ordre du jour

- 1- Constatation de l'avis de convocation, vérification du quorum et ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 257-1-2013 modifiant le règlement numéro 257-2013 pour abroger la date butoir fixée pour l'exercice du droit de retrait relatif à la participation des municipalités locales au projet de Parc éolien communautaire Bas-Saint-Laurent;
- 4- Période de questions;
- 5- Fermeture de la séance extraordinaire.

RÉSOLUTION 553-09-13

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION, VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil forment le quorum, constatent l'avis de convocation dûment signifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, par courrier recommandé en date du 29 août 2013, pour la tenue de la séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

DE tenir une séance extraordinaire du Conseil de la MRC de La Matanie et d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les membres du Conseil échangent sur le projet de règlement qui leur a été transmis et sur la nécessité de retirer la date butoir indiquée. Il est convenu de reprendre le processus lorsqu'un projet éolien communautaire concret sera disponible. Ledit projet devra faire l'objet de vérifications diligentes par une firme indépendante et compétente.

Après discussion, l'avis de motion est donné.

Avis de motion avec dispense de lecture est donné par monsieur Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg, à l'effet que sera adopté à une séance subséquente le règlement numéro 257-1-2013 modifiant le règlement numéro 257-2013 pour abroger la date butoir fixée pour l'exercice du droit de retrait relatif à la participation des municipalités locales au projet de Parc éolien communautaire Bas-Saint-Laurent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 554-09-13

Il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 13 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Pierre Thibodeau
Préfet

(signé)

Line ROSS, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

Pierre Thibodeau, préfet